



# Titak fowmasion

La formation professionnelle en région Martinique

L'INSERTION DES JEUNES :  
**UNE PRIORITÉ REGIONALE**



**AGEFMA**

Imm. Foyal 2000 - Rue du Gouverneur Ponton - 97200 - Fort-de-France  
Email : [agefma@wanadoo.fr](mailto:agefma@wanadoo.fr) - Tél. : 0596 71 11 02 - Fax : 0596 73 57 08  
Site : [www.agefma.fr](http://www.agefma.fr)

n°6

novembre 2010



## edito



De par son engagement dans la formation professionnelle et dans l'apprentissage, l'instance régionale se positionne comme un acteur incontournable dans le champ de l'insertion des jeunes.

Avec un taux de chômage de 61,2 % (enquête emploi 2009 de l'INSEE), la situation face à l'emploi des jeunes martiniquais âgés de 15 à 24 ans est extrêmement préoccupante.

Depuis la loi quinquennale du 20 décembre 1993, la formation des jeunes sans qualification relève de la compétence du Conseil Régional. Cette prérogative, renforcée par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie mais aussi par les différentes réformes en faveur de la jeunesse, repose en grande partie sur le principe de l'alternance.

L'objectif prioritaire est d'accompagner le jeune vers un emploi ou une activité le plus en lien avec son projet et la réalité du marché de l'emploi.

Située au cœur des politiques publiques, la Région Martinique souhaite, au regard des grandes difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, mener une politique dynamique particulièrement orientée vers les jeunes sortis du système scolaire sans qualification.

Chaque jeune doit pouvoir ainsi bénéficier d'un parcours cohérent de formation et d'insertion adapté aux besoins des entreprises locales, car l'objectif final est l'employabilité.

La politique d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes s'articule selon quatre axes majeurs : élever le niveau de qualification, promouvoir l'égalité des chances, améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et diversifier les parcours d'accès à la qualification par la promotion de l'alternance et l'éducation à l'orientation afin de doter chaque individu des outils nécessaires à la dynamisation de son parcours professionnel.

Parce que l'insertion professionnelle est un pas vers une citoyenneté renforcée et la prise de conscience du rôle de chacun dans la société, les actions louables réalisées par tous les acteurs locaux sous l'égide du Conseil Régional, méritent d'être valorisées et capitalisées. Tel est l'objectif de cette publication.

Tous les efforts doivent en effet converger vers un but primordial qui est d'augmenter les chances d'insertion des jeunes les plus en difficulté. L'implication de tous les acteurs doit garantir à tous un égal accès aux droits sociaux, à la formation et à l'emploi.

Daniel ROBIN

# Sommaire :

## Temps forts page 4

Un réseau d'entreprises mobilisé pour l'insertion des jeunes  
" Objectif Plein emploi pour ma commune "  
Découvrir les atouts des métiers en tension  
8<sup>ème</sup> édition du forum D'CLIC Logement  
2<sup>ème</sup> édition des "matinées de l'apprentissage" de la MILCEM

## Bon à savoir page 6

PRDFPJ (Le Programme Régional de Développement de la Formation Professionnelle des Jeunes)  
L'ADOM (ex ANT)  
Le dispositif CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale)  
Dispositif FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)  
Mesures en direction des jeunes travailleurs handicapés  
Création de l'Agence du service civique et lancement du dispositif  
INFOS PRATIQUES  
Chiffres clés

## Offres de formation page 12

## Actions de professionnalisation page 15

## Évolutions règlementaires page 16

Plan Agir pour la jeunesse  
Conditions de rapprochement des maisons de l'emploi et des missions locales  
Orientation : le projet de décret sur le label  
" Information et orientation pour tous "

## Les métiers et filières page 18

Le secteur sanitaire

Tirage : 400 exemplaires - Trimestriel

Directeur publication : Daniel ROBIN, Président AGEFMA - Rédaction : AGEFMA  
Imprimerie : Parenthèses - Conception graphique : TAG - Crédit Photos : AGEFMA Conseil Régional

## Un réseau d'entreprises mobilisé pour l'insertion des jeunes

L'insertion des jeunes est une priorité pour le réseau d'entreprises Face, dont l'objectif est de mettre l'entreprise au cœur des dispositifs d'insertion et d'intégration des personnes en difficulté.



Le club d'entreprises FACE Martinique avec la participation active des entreprises contribue à l'accompagnement et à l'intégration progressive des jeunes sur le marché du travail dans le cadre du projet " *Agir pour trouver mon emploi* ".

Ce projet, financé par la DTEFP Martinique est conduit en partenariat avec les Missions Locales.

Trois phases essentielles :

- des ateliers préparatoires d'accès à l'entreprise co-animés avec les entreprises (module de 10 jours) ;
- des immersions en entreprise (10 jours) ;
- un accompagnement vers une recherche active d'emploi.



Des comités de pilotage ont ponctué l'accompagnement de chaque groupe. Ces temps d'échanges où les entreprises ainsi que les partenaires emploi et financier sont associés, permettent de réaliser un bilan croisé.



40 jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans motivés (repérés par les Missions Locales) ont été accompagnés par les entreprises de FACE Martinique d'Octobre 2009 à Octobre 2010.

## " Objectif Plein emploi pour ma commune "

Apprendre l'entreprise aux jeunes entrant dans la vie professionnelle et relancer la dynamique d'insertion des jeunes en y associant les communes, tels sont les objectifs que s'est fixé l'Institut de la Fonction Commerciale (IFC) à travers le concept : " *Objectif Plein Emploi pour ma Commune* ".

L'Institut de la Fonction Commerciale, qui diversifie et adapte son offre de formation pour répondre aux besoins du tissu économique, met en œuvre des concepts innovants afin d'accompagner et de valoriser les jeunes et les entreprises.

Créé en 2003, relancé en Avril 2010, le dispositif " *Objectif Plein Emploi pour ma Commune* " qui a déjà fait ses preuves, avait fédéré une dizaine de communes. C'est dans ce cadre que l'IFC signait une convention de partenariat avec la Ville des Trois-Ilets le 7 octobre dernier.

L'opération " *Objectif Plein Emploi pour ma Commune* " s'adres-

se aux jeunes sortis du système scolaire. Elle consiste à initier un partenariat dynamique avec les communes de façon à favoriser l'insertion professionnelle de ces jeunes dans les entreprises de leur territoire d'habitation, par le biais du contrat de professionnalisation encore méconnu de ce public.

L'opération en cours se déroule par étapes avec de prime abord, le recensement des cibles concernées par l'opération à savoir les jeunes et les entreprises domiciliés sur le territoire de la commune et des villes avoisinantes. Il s'agit ensuite pour l'IFC d'orga-



niser et d'animer des rencontres pour informer les deux cibles, recenser les postes à pourvoir et enfin de mettre en relation les candidats présélectionnés avec les entreprises à la recherche de compétences.

Pour en savoir plus, adressez-vous à votre commune ou téléphonez à l'IFC au 0 596 51 86 66.

## Découvrir les atouts des métiers en tension

" *Alors que la problématique du chômage est souvent analysée sous l'angle du marché de l'emploi carencé et des difficultés croissantes des entreprises à assurer leurs charges sociales* ", certains secteurs restent dépourvus de candidats.

Aménagement des espaces verts, BTP, commerce et distribution, hôtels et restaurants, métiers paramédicaux, service à la personne sont autant de métiers identifiés comme porteurs de niches d'emplois qui trouvent encore trop peu de candidats à l'embauche.

" *Cette carence semble se justifier par l'image faussée que les jeunes ont de ces métiers* ".

Afin de démystifier cette représentation que se font certains jeu-

nes de ces métiers, la Mission Locale de la " *Cabesterre* " lors d'un " *Forum des métiers en tension* ", a invité jeudi 07 octobre 2010, au Hall des sports municipal du Lorrain, les jeunes demandeurs à découvrir les secteurs professionnels carencés.

Cette rencontre était également une opportunité pour les jeunes d'échanger avec un réseau de professionnels qui souhaitent par-

ticiper à une politique de développement du bassin de l'emploi du Nord Atlantique, conscients que leur propre entreprise peut être ainsi pérennisée.

Le rendez-vous fut ponctué d'échanges enrichissants entre les partenaires institutionnels, les chefs d'entreprises des métiers en tension et les jeunes relevant du bassin de la " *Cabesterre* ".

## 8<sup>ème</sup> édition du forum D'CLIC Logement en faveur de l'insertion sociale des jeunes par le logement



Accueil du forum

Dans le cadre de sa mission en faveur du logement des jeunes, le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ Martinique) a réuni l'ensemble de ses partenaires du logement, de l'action sociale et de l'insertion autour du **Forum D'CLIC LOGEMENT** qui a eu lieu le mercredi 8 septembre et le jeudi 9 septembre 2010 de 9 heures à 17 heures à l'Atrium.

Cette action a remporté un vif succès auprès des jeunes, des parents venus nombreux s'informer sur les services et les outils

qui sécurisent leur location et surtout, identifier les professionnels clés qui contribuent à la réussite de leur insertion sociale et professionnelle : Conseil Général, CAF, Conseil Régional, ACLPME, Bailleurs Hlm, Missions Locales Départementales, Foyer de jeunes travailleurs, EDF, Pôle emploi, CFA chambre des métiers...

Des intervenants qualifiés sont intervenus auprès des jeunes dans le cadre de conférences portant sur les thèmes des crédits à la consommation, les nuisances sonores, le sport et l'équilibre alimentaire, le service national, les gestes éco civiques, et les droits et devoirs des jeunes locataires. Les jeunes ont participé activement à des ateliers de " *préparation du locataire* " qui les ont conduits à développer des attitudes plus responsables dans leurs choix et leur engagement à remplir leurs obligations de locataire pour devenir des citoyens autonomes et avertis.

Les échanges avec les propriétaires ont également été fructueux en particulier lors des conférences thématiques (animées par des avocats du barreau de Fort-de-France), et leur appréciation de satisfaction encouragent l'association à poursuivre ses efforts à mobiliser davantage le parc locatif privé pour loger les jeunes : 706 offres de logement ont pu être mobilisées pour les jeunes grâce à la communication faite avant et après les deux jours du Forum.



Conférence



En préambule à l'ouverture de la campagne d'apprentissage, La Mission locale du Centre de la Martinique a organisé les 29 et 30 juin dernier la seconde édition des "Matinées de l'Apprentissage". Ainsi, près d'une quarantaine de jeunes, sélectionnés par les Conseillers en insertion de la structure, ont pu rencontrer les professionnels du bois, ainsi que ceux de la boucherie et de la poissonnerie.

Trois métiers en tension ont donc été mis à l'honneur cette année. Grâce à ces deux matinées où jeunes et employeurs ont pu se rencontrer, le public demandeur a été amené à travers les débats

et les échanges à adopter une attitude plus réaliste face au marché de l'emploi et à travailler sur la diversification de ses choix professionnels.

L'un des objectifs pour la MILCEM, à travers cette action de sensibilisation, est de faire découvrir de façon concrète et visuelle les métiers et l'offre de formation correspondante. Les professionnels du bois ont offert, lors de la première matinée qui leur était dédiée, une exposition de pièces et supports au sein des locaux de la Direction Générale d'Acajou au Lamentin. Grâce aux 2 visioconférences organisées le lendemain avec les C.F.A de RUNGIS pour les métiers de la poissonnerie et le CFA de la boucherie de PARIS, les jeunes de la MILCEM ont découvert les réalités de métiers méconnus et souvent dépréciés. C'est pour palier ce manque d'information que depuis 2 ans, la MILCEM

s'applique à répondre à la nécessaire mise en corrélation de l'offre et de la demande du marché de l'emploi par le biais de la découverte et de la sensibilisation. En partenariat avec des centres de formation et des professionnels des secteurs visés, la MILCEM met en lumière les perspectives d'emploi à venir et contribue à la nécessaire préparation des postulants. De même, afin de leur offrir les meilleures chances d'insertion, la MILCEM a pour objectif de développer les échanges entre les centres de formation situés hors du département et les jeunes de la MILCEM. Cette action a eu un écho favorable auprès des jeunes du territoire Centre. Ils ont ainsi pu se confronter aux réalités du monde du travail et se faire une idée précise des métiers découverts, grâce aux réponses des professionnels présents sur l'action.

## Bon à savoir

L'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système éducatif est plus que jamais une priorité.

De nombreux dispositifs d'aide et de formation ont pour objectif de lutter contre les exclusions et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi.

### PRDFPJ ( Le Programme Régional de Développement de la Formation Professionnelle des Jeunes )

Institué par la loi quinquennale de 1993, le PRDFPJ définit les orientations de la région en matière de formation initiale et continue des jeunes.

Ce dispositif couvre l'ensemble des filières de formation préparant l'accès à l'emploi des jeunes – formation professionnelle préparant à un diplôme délivré par l'Etat, formations complémentaires d'initiative locale, apprentissage et contrats d'insertion en alternance et de qualifications.

Le conseiller de la mission locale assure un suivi individuel des jeunes dans les centres de formation

et participe aux bilans intermédiaires et finaux des actions de formation.

L'expertise des missions locales constitue une valeur ajoutée à l'élaboration du PRDFPJ :

- analyse des besoins des jeunes
- identification des secteurs professionnels porteurs en matière d'emploi- réorganisation des différentes étapes de formation (pré requis, modules continus)
- proposition de nouvelles actions de formation.

## L'ADOM (ex ANT)

L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité remplace depuis début 2010 l'ANT, Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'Outre-mer, qui en 1982 s'était substituée au "Bumidom" avec pour mission de veiller à l'insertion professionnelle des ressortissants des DOM-TOM, tout en favorisant leur formation professionnelle en mobilité.

Aujourd'hui, dans le cadre de la continuité territoriale, les prérogatives de LADOM sont renforcées et la structure doit répondre à trois grands principes qui sont l'égalité des droits, l'unité de la République et la solidarité nationale.

Placée sous la tutelle du ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales et

du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, cet organisme public, dispose d'un réseau de délégations régionales, dans l'hexagone et dans les territoires ultramarins avec pour mission "d'Informer, d'évaluer, de conseiller et d'accompagner la mobilité géographique, à travers la construction d'un parcours de formation professionnelle".

La mobilité des stagiaires de l'Outre-mer est gérée et accompagnée dans le cadre d'un dispositif cohérent. Les délégations Outre-mer et métropole se relaient pour conseiller les candidats et leur fournir les aides adaptées".

### L'ADOM

rue 31/33 rue Garnier Pagès -BP 138 97202 FORT-DE-FRANCE  
Tél. : 0596 71 67 83 -Fax : 0596 60 49 47

## Le dispositif CIVIS ( Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale )

Le CIVIS, destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, s'adresse au public âgé de 16 à 25 ans révolus (soit jusqu'à leur vingt sixième anniversaire) rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable.

### Ce contrat est conclu avec les missions locales.

Les titulaires d'un CIVIS sont accompagnés par un référent. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation versée pendant les

périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Les bénéficiaires d'un CIVIS sont affiliés au régime général de sécurité sociale pour les périodes pendant lesquelles ils ne sont pas affiliés, à un autre titre, à un régime de sécurité sociale.

Source : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/acces-et-accompagnement-vers-l,651/le-contrat-d-insertion-dans-la-vie,999.html>

## Dispositif FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)

Créé en 1989 et rendu obligatoire en 1992, le fond d'aide aux jeunes (FAJ) est destiné à aider les jeunes de 16 à 25 ans qui connaissent de graves difficultés d'insertion et qui ont besoin d'une aide financière assortie ou non d'un accompagnement social.

Cette aide mise en place par l'Etat (représenté par la DSDS) et le Conseil général en décembre 2000 en Martinique intervient dans le cadre de secours

temporaires pour faire face à des besoins urgents (nourriture, transport, logement). Il peut financer la réalisation d'un projet (frais d'inscription, permis, achat de matériel...) ou encore financer un parcours d'insertion dans le cadre d'un accompagnement social.

### Contacts :

Missions Locales, Assistantes Sociales, DISSES...

## Mesures en direction des jeunes travailleurs handicapés

### CAP EMPLOI

Définis par la loi du 11 Février 2005, comme des "Organismes de Placement Spécialisés", le réseau des CAP Emploi est créé par la loi du 30 juin 1975, ou issus de la loi de 1987 sur l'obligation d'embauche des travailleurs handicapés. Cette instance assure l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. Au service des entreprises et des personnes handicapées il se trouve au coeur du partenariat qu'il suscite entre les acteurs éco-

nomiques, sociaux et associatifs. L'éventail de ses interventions lui permet d'apporter des réponses à toutes les étapes de l'insertion. S'agissant du public 18-25 ans en Martinique, il ne représente que 5,7 % (89) de l'effectif total (1563).

#### CAP EMPLOI

1 rue Eugène Euchariste - Lot. Dillon Stade  
Espace Pythagore - 1<sup>er</sup> étage - 97200 FORT-DE-FRANCE  
Contact : urass@wanadoo.fr  
Tél. : 0596 50 43 01 - Fax : 0596 50 40 88

### MDPH ( Maison Départementale des Personnes Handicapées )

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est une institution, remplissant les missions de service public.

La MDPH fonctionne comme un guichet unique où tous les interlocuteurs (Pôle accueil et orientation, Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) sont réunis en un seul lieu pour accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leur famille, afin de faciliter leurs démarches.

#### Jeunes de moins de 18 ans :

- L'AEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
- La PCH (Prestation de Compensation du Handicap) pour couvrir les besoins en aide humaine, aide technique, adaptation du véhicule, surcoûts de transport...
- une orientation scolaire :
  - en milieu ordinaire (CLIS, SEGPA...)
  - en établissement médico-social (IMPRO...)
  - un accompagnement (SESSAD...)
- un AVS - Auxiliaire de vie scolaire, un AVU - Auxiliaire de Vie Universitaire
- du matériel pédagogique adapté
- une prise en charge médico-sociale
- un aménagement (de la scolarité, d'examen ou concours) ...

#### Jeunes de plus de 18 ans :

- l'AAH (Allocation Adulte Handicapée) si le jeune n'est plus scolarisé
- la PCH - prestation de compensation du handicap
- une RQTH - Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
- une Orientation professionnelle
  - en milieu ordinaire : accompagnement par le service public de l'emploi ou par CAP EMPLOI (structure d'insertion et de placement des personnes en situation de handicap)
  - en milieu protégé ESAT- Etablissement et Services d'Aide par le Travail
  - en CRP - Centre de Rééducation Professionnelle

#### Pour des renseignements complémentaires :

MDPH - Lot Dillon Stade, 1 rue Georges Eucharis - Espace Pythagore - 97 200 FORT-DE-FRANCE  
Mail : contact.mdph@cg972 - Tél. : 0596 70 09 95 - Télécopie : 0596 74 01 06

## Création de l'Agence du service civique et lancement du dispositif



Le service civique prévu par la loi du 10 mars 2010 permet à toute personne de **s'engager dans**

des missions d'intérêt général en France ou à l'étranger. Il comprend un engagement de service civique de 6 à 12 mois pour les jeunes de 16 à 25 ans et un volontariat de service civique de 6 à 24 mois pour les plus de 25 ans.

Un décret permet la mise en œuvre de ce disposi-

tif et apporte quelques précisions : relations entre le volontaire et l'organisme d'accueil (contenu du contrat, formation, congés...), indemnité versée aux bénéficiaires et définie en référence à l'indice brut 244 de la fonction publique, modalités d'agrément...

Le contrat de service civique doit notamment indiquer les conditions et les modalités particulières d'accueil et d'accompagnement de la personne volontaire. L'organisme d'accueil agréé doit transmettre sans délai à l'Agence de service et de paiement (ASP) les éléments du contrat lorsqu'il est signé avec un jeune. Les formations dispensées aux volontaires doivent être réalisées sur le temps dévolu à la mission et leur coût ne peut être mis à la charge du volontaire.

L'organisme d'accueil doit assurer aux jeunes une formation civique et citoyenne et accompagner leur réflexion sur leur projet d'avenir afin de favoriser leur insertion professionnelle. Cet accompagnement permet d'analyser les aspirations et les compétences des volontaires et de définir les étapes de leur parcours ultérieur.

Les organismes désirant accueillir des jeunes doivent demander un agrément octroyé par l'Agence du service civique pour une période de deux ans renouvelable. Ils doivent disposer d'une organisation et des moyens compatibles avec la formation, l'accompagnement et la prise en charge des volontaires qu'il envisage d'accueillir ou de mettre à disposition.

## INFOS PRATIQUES

### > Création du portail interministériel Jeunesse

Face aux véritables difficultés que rencontrent les jeunes quant à leur insertion professionnelle et sociale, le gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, met en place un nouvel outil pour leur venir en aide.

Le site internet "[Jeunes.gouv.fr](http://Jeunes.gouv.fr)" a pour objectif de délivrer un premier niveau d'information aux jeunes, avant de les orienter vers d'autres sources d'information avec un accès à la fois à l'actualité

du gouvernement et à des informations notamment sur l'Europe, l'enseignement, le logement, la culture et la santé.

Le portail est organisé en quatre grands espaces :

- une recherche articulée autour de sept thèmes : étudier, travailler, se loger, s'engager, protéger sa santé, se cultiver, connaître ses droits et ses devoirs.

- une rubrique d'information relative à l'Europe
- une rubrique d'actualité gouvernementale
- une rubrique agenda

### > Onisep.fr : toute l'information métiers et formations en un clic

Avec une architecture repensée et des contenus enrichis, le nouveau site de l'ONISEP [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr), lancé le 10 octobre 2010, offre un accès direct et pertinent à une information géolocalisée, nationale et régionale, dans le domaine de la

formation, des métiers et au cœur de la relation entre formation et emploi.

La nouvelle architecture rend la navigation extrêmement fluide et transforme la recherche d'information en un jeu d'enfant.

### > Changements d'adresse

#### Le Centre de Formation des Apprentis de la CCIM

10 avenue des Arawaks - Chateauboeuf  
97200 FORT-DE-FRANCE  
Tél. : 0596 61 61 32 - Fax : 0596 61 91 72  
e-mail : [cfa@martinique.cci.fr](mailto:cfa@martinique.cci.fr) -  
<http://www.cfa.martinique.cci.fr>

#### La MILCEM

##### Antenne de SCHOELCHER

Boulevard du 25 juin 135 - Batelière  
Immeuble pôle emploi (1er étage)  
Tél. : 0596 60 45 03 - [schoelcher.milcem@orange.fr](mailto:schoelcher.milcem@orange.fr)

#### La Maison pour l'Emploi de l'Espace Sud et Mission Locale de l'Espace Sud

Rue Zizine Et Des Etages - 97 224 DUCOS  
Tél. : 0596 42 69 65 - Fax : 0596 39 15 88  
Email : [info@mdesud.org](mailto:info@mdesud.org)

#### La MILCEM

##### Antenne du LAMENTIN

49 rue des Barrières - 97232, le LAMENTIN  
Tél. : 0596 51 06 27 - [lamentin.milcem@orange.fr](mailto:lamentin.milcem@orange.fr)

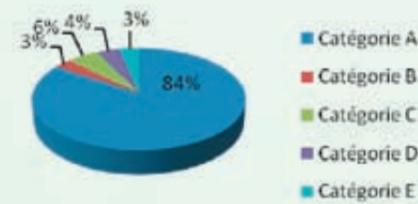
# Chiffres clés

## La situation des jeunes de moins de 26 ans au 31 août 2010

(source Pôle Emploi)

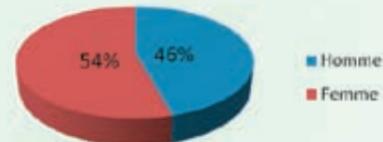
Au 31 Août 2010, 8370 jeunes de moins de 26 ans étaient inscrits au Pôle emploi. Parmi ces derniers, 7061 sont de catégorie A<sup>1</sup>, c'est-à-dire qu'il s'agit de jeunes sans emploi, immédiatement disponibles, n'ayant exercé aucune activité au cours du mois, tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

	DEFM août 2010	%
Catégorie A	7061	84,36
Catégorie B	244	2,92
Catégorie C	459	5,48
Catégorie D	321	3,84
Catégorie E	285	3,41
<b>TOTAL</b>	<b>8370</b>	<b>100</b>



Ces jeunes représentent 17,57 % du nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A, inscrits à Pôle emploi à fin août 2010 (40 194). Comme pour la demande d'emploi globale, les jeunes filles sont plus touchées par le chômage que les jeunes garçons, elles représentent 54% des demandeurs d'emploi de cette tranche d'âge.

	DEFM août 2010	%
Homme	3826	45,71
Femme	4544	54,29
<b>TOTAL</b>	<b>8370</b>	<b>100</b>



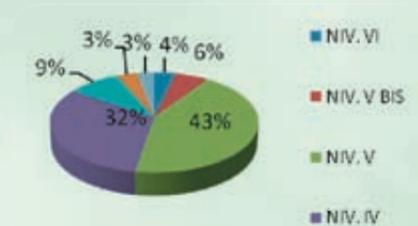
77% des jeunes sont inscrits au pôle emploi depuis moins de 12 mois, 16 % ont une durée d'inscription comprise entre 12 et 24 mois et 7 % depuis plus de 24 mois. 23 % des jeunes sont demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois et plus)

Durée d'inscription	DEFM août 2010	%
< 12 mois	6437	76,91
< 24 mois	1311	15,66
24 mois et plus	622	7,43
<b>TOTAL</b>	<b>8370</b>	<b>100</b>



On note une prédominance des jeunes de niveau V et IV qui constituent 75 % des jeunes demandeurs d'emploi, les jeunes de niveau VI et V bis ne représentent que 9 % des DE. Par rapport aux années antérieures, la structuration des jeunes en fonction de leur niveau de diplôme<sup>2</sup> n'a guère évolué, les demandeurs d'emploi de niveau V constituent la catégorie la plus importante (43,21%).

Niveau de formation	DEFM août 2010	%
Niveau VI	309	3,69
Niveau V BIS	480	5,73
Niveau V	3617	43,21
Niveau IV	2662	31,80
Niveau III	760	9,08
Niveau I/II	294	3,51
Non Déterminé	248	2,96
<b>TOTAL</b>	<b>8370</b>	<b>100</b>



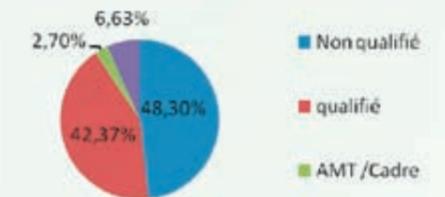
1 - A partir de février 2009, les données sur les demandeurs d'emploi sont présentées selon de nouveaux regroupements statistiques (catégories A, B, C, D, E). La plupart des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : certains sont sans emploi (catégorie A), d'autres exercent une activité réduite courte, d'au plus 78 heures au cours du mois (catégorie B), ou une activité réduite longue, de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie C). Par ailleurs, certaines personnes inscrites à Pôle emploi ne sont pas tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi : elles sont soit sans emploi et non immédiatement disponibles (catégorie D), soit pourvues d'un emploi (catégorie E).

2 - Niveau VI : sorties du 1er cycle de l'enseignement secondaire (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>) et des formations préprofessionnelles en un an.  
Niveau Vbis : sorties de 3<sup>ème</sup> générale, de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> technologiques et des classes du second cycle court (notamment CAP, BEP) avant l'année terminale.  
Niveau V : sorties de dernière année de CAP, BEP ou équivalent avec ou sans diplôme. Abandons des études en seconde ou en première.

Niveau IV : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.  
Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).  
Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2 (licence, maîtrise, master, dea, dess, doctorat, diplôme de grande école).

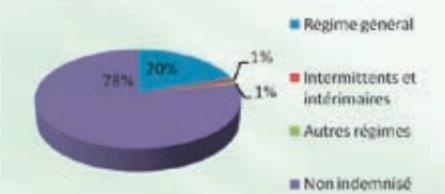
De même, en termes de qualification, on note une très forte prédominance (48 %) de jeunes non qualifiés (manœuvres, ouvriers spécialisés, employés non qualifié).

Qualification	Nombre	%
Non qualifié	4043	48,30
Qualifié	3546	42,37
AMT /Cadre	226	2,70
Non déterminé	555	6,63
<b>TOTAL</b>	<b>8370</b>	<b>100</b>



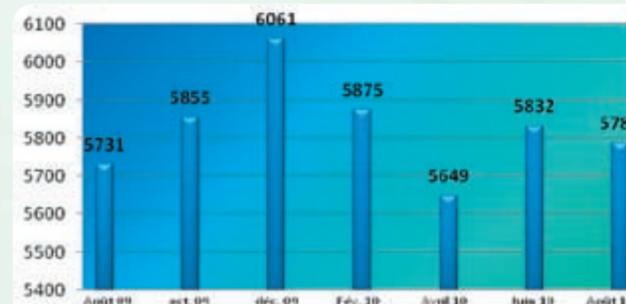
Plus de 78% des jeunes ne relèvent d'aucun régime d'indemnisation, sur les 8370 jeunes inscrits au pôle emploi, moins de 2000 perçoivent une indemnisation.

Régime	DEFM août 2010	%
Régime général	1677	20,04
Intermittents et intérimaires	96	1,15
Autres régimes	46	0,55
Non indemnisé	6551	78,27
<b>TOTAL</b>	<b>8370</b>	<b>100</b>



## Evolution de la demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans

En Martinique au 31 août 2010, on comptait 40 194 demandeurs d'emploi de catégorie A. 14,4% de ces derniers (5788) sont des jeunes de moins de 25 ans. Ce nombre diminue de 0,75% par rapport à la fin juin 2010.



Sur un an (août 2009 à août 2010) le nombre de demandeurs d'emploi est en hausse de 1% (+57). Sur cette même période d'un an, il faut savoir que le nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de 4,3%.



Selon les chiffres du Pôle emploi la situation des jeunes au regard de l'emploi s'est dégradée au cours des 5 dernières années.

L'enquête emploi 2009 de l'INSEE corrobore cette donnée. A partir des données issues de l'enquête emploi DOM 2008 et 2009, la revue Antiane éco de juin 2010<sup>3</sup>, indique que 8,7% des 15-24 ans travaillent en 2009, contre 9,8% en 2008. C'est le taux le plus faible enregistré depuis 2002. Les jeunes sans emploi sont de plus en plus nombreux. Le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 61,2%. Un niveau jamais atteint depuis 2002.

Comparativement à d'autres territoires, la situation des jeunes martiniquais est particulièrement préoccupante. A titre d'exemple, en 2008 le taux d'em-

ploi des 15-24 ans est de 32,2% en France ; 52,4 % au Royaume uni, 69,3% au Pays-Bas. Les jeunes des Régions Ultra-Périphériques sont en meilleure situation par rapport à l'emploi : le taux d'emploi des jeunes aux Canaries est de 30%, à Madère de 34 %, et aux Açores de 38%. Par ailleurs, les jeunes Martiniquais font souvent leur entrée dans le monde du travail sur des emplois précaires. Deux jeunes en emploi sur cinq sont en intérim, en apprentissage, en stage, en contrat à durée déterminée, ou en contrat aidé. Chez les 14-64 ans, ces formes particulières d'emploi représentent 12% de l'ensemble des emplois.

3 - La revue économique et sociale des Antilles Guyane " Antiane Eco " n° 73 - Juin 2010 - Page 27 "L'année économique et sociale 2009 en Martinique - La récession s'aggrave"

# Offres de formation

Plus que jamais la formation constitue une solution gagnante qui favorise l'insertion professionnelle des jeunes. Les centres de formation en l'occurrence les Centres de Formation des Apprentis avec le contrat d'apprentissage et le RSMA dispensent aux jeunes une formation générale, technologique et pratique de qualité avec des perspectives d'emploi réelles. Ces formations diplômantes permettent aux jeunes d'envisager leur avenir avec une plus grande sérénité.

## CFA DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Quartier Vaudrancourt, 97224 - Ducos  
Tél. : 05 96 77 15 88 – Fax : 0596 77 16 12 – Email : amepcfabtp@orange.fr

- **CAP Filière Bâtiment**
  - Peintre applicateur de revêtements
  - Serrurier-métallier
  - Froid-Climatisation
  - Installateur sanitaire
  - Maçon
- **Filière Bois**
  - Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement
  - Charpentier bois
- **Filière Electricité**
  - Préparation et réalisation d'ouvrages électriques
- **BAC PRO Filière Bâtiment**
  - Aménagement et finition
  - Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie
  - Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- **Filière Bois**
  - Technicien menuisier-agenceur
- **Filière Electricité**
  - Electrotechnique énergie équipements communicants
- **Filière Energétique**
  - Option A : Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
  - Option B : Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques

### Formations mises en place dans le cadre du plan de relance régional de l'apprentissage

- **CAP Constructeur Bois**  
Plaquiste - Plâtrier
- **BAC PRO Interventions du patrimoine bâti**  
Travaux publics  
Technicien géomètre topographe
- **FORMATION EXCEPTIONNELLE** Création et reprise d'entreprise dans le BTP

## CFA TERTIAIRE DE LA CCI DE MARTINIQUE

10 Avenue des Arawaks – Chateauboeuf - 97200 FORT DE FRANCE - Tél. : 0596 61 61 32  
Fax : 0596 61 91 72 - <http://www.cfa.martinique.cci.fr> - Email : [cfa@martinique.cci.fr](mailto:cfa@martinique.cci.fr)

- **B.T.S** Assistant de gestion PME-PMI  
Comptabilité Gestion  
Informatique de Gestion ( Option Administrateur de Réseaux Locaux d'Entreprise )  
Management des Unités Commerciales  
Négociation et Relation Client
- **BAC Professionnel** Commerce Services (Accueil-Assistance-Conseil)
- **C.A.P** Agent de Prévention et de Sécurité
- **Diplôme** de Comptabilité et de Gestion
- **Licence Professionnelle** Commerce option Marketing Opérationnel

## CFA AGRICOLE DE LA MARTINIQUE

Quartier Chopotte, 97240 - Le Francois - Tél. : 05 96 54 32 13  
<http://www.cfa.martinique.cci.fr> - Email : [cfa.martinique@educagri.fr](mailto:cfa.martinique@educagri.fr)

- **BAC PRO** Services en milieu rural
- **BP** Responsable d'exploitation agricole  
Aménagement Paysager  
Boucher
- **BPA** Travaux des aménagements paysagers  
Travaux de la production animale  
Travaux de la production horticole
- **CAPA** Production agricole et utilisation du matériel ( option Production animale )  
Production agricole et utilisation du matériel ( option Production végétale )  
Production horticole  
( option Production légumières et/ou florales )  
Travaux paysagers  
Services en milieu rural (2<sup>ème</sup> année)

## CFA CHAMBRE DE MÉTIERS

Quartier Laugier, 97215, Rivière-Salée - tél. : 05 96 68 09 14 - Email : [cfacm@wanadoo.fr](mailto:cfacm@wanadoo.fr)

- **CAP** Boulanger  
Carrosserie réparation  
Construction maçonnerie béton arme  
Cuisine  
Ebéniste  
Entretien des articles textiles en entreprises artisanales  
Installations sanitaires  
Mécanicien en maintenance de véhicules ( option a : véhicules particuliers )  
Menuiserie - agencement  
Pâtissier, glacier, chocolatier, confiseur  
Peinture en carrosserie  
Peinture, vitrerie, revêtement  
Restaurant  
Serrurerie métallerie  
Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles
- **BAC PRO** Commerce  
Logistique  
Maintenance de véhicules automobiles option : voitures particulières
- **BEP** Alimentation  
Bois et matériaux associés  
Carrosserie  
Construction bâtiment gros œuvre  
Electrotechnique  
Equipements techniques énergie  
Finition  
Hôtellerie-restauration  
Logistique et commercialisation  
Maintenance de véhicules automobiles  
Réalisation d'ouvrages chaudronnes et de structures métalliques  
Vente - action marchande  
Coiffure option coloriste permanentiste  
Préparateur en pharmacie
- **Mentions complémentaires**  
Coloriste permanentiste (de niveau V)  
Employé barman (de niveau V)  
Mise au point : électricité et électronique automobile (mc aux CAP et BEP)

## L'insertion au régiment du service militaire adapté de la Martinique grâce aux formations CACES

L'acquisition de qualifications adaptées aux demandes du marché de l'emploi est l'un des points forts de la formation dispensée aux volontaires stagiaires du RSMAM.

Dans ce cadre, le régiment forme les stagiaires des filières "Voie Réseaux Divers", "métiers de la terre" et "agent magasinier" à la conduite d'engins spécifiques. Cette formation se conclut par l'attribution d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES).

A l'heure actuelle, le régiment assure la formation des volontaires pour les CACES suivants, en fonction de la filière d'appartenance :

- Filière "Voie Réseaux divers" :  
CACES R372m N°1 : mini-engins ;  
CACES R372m N°2 : pelle hydraulique ;  
CACES R372m N°4 : chargeuse/chargeuse-pelleteuse ;  
CACES R372m N°10 : porte-char.
- Filière "Métiers de la terre" :  
CACES R372m N°8 : tracteur agricole.
- Filière "Agent magasinier" :  
CACES R389m N°3 : chariots en porte à faux ;  
CACES R389m N°5 : chariots élévateurs à mats rétractables.

Les formations CACES sont assurées par des cadres du régiment sur une période de 3 semaines, alors que dans les autres organismes celle-ci n'est que de 2 semaines. Cela permet d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques des stagiaires dans le domaine de la conduite des engins, de leur maintenance et de la sécurité. Cela est d'autant plus profitable pour les stagiaires que le régiment dispose de son propre parc d'engins. Chargeuse-pelleteuse, chargeuse, compacteur, pelle hydraulique...le régiment est totalement autonome dans la formation des conducteurs d'engins de travaux publics ou de tracteur agricole.

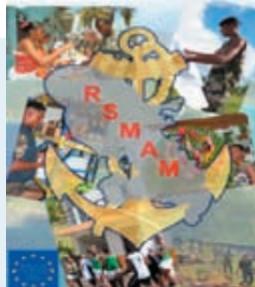
Dans le domaine des chariots élévateurs, le RSMAM dispose d'un solide partenariat avec le Lycée ALIKER qui met ses chariots à notre disposition, en échange de la mise à disposition du site de test CACES.

Enfin, il faut souligner que ces formations CACES et leur validité serait impossible sans la collaboration étroite que le régiment développe avec le GRETA du BTP du Lamentin.

L'avenir proche verra la mise en place d'une formation qui délivrera le CACES 1B "Plateforme élévatrice" au régiment dans le cadre de la création d'une filière "élagage" ou dans le cadre d'une future filière dans le domaine du développement durable. Preuve s'il en est que le RSMAM n'a de cesse de s'adapter aux demandes du marché de l'emploi.

## LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES DU RSMA

- **Métiers de la terre**  
Maraîcher  
Agent entretien des espaces verts
- **Métiers du bois**  
Menuisier  
Agent entretien des espaces verts  
Charpentier
- **Bâtiment Travaux Publics**  
Conducteur d'engins TP
- **Métiers du Transport et de la Logistique**  
Agent d'entretien du bâtiment
- **Métiers de la restauration**  
Agent polyvalent de la restauration
- **Métiers de la Sécurité**  
Agent de prévention et de sécurité
- **Métiers de l'Aide à la Personne**  
Agent d'aide à la personne
- **Métiers du Secrétariat et de la Bureautique**  
Agent Administratif
- **Métiers de la mécanique auto**  
Mécanicien automobile



## Information places de recrutement 2011 RSMA



SECTION	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Maraîchers									14			
Paysagers									14			
Menuiserie						12					12	
Charpente				12								
APS	16					14				14		
Conduite routière					12		12		12			
VRD- Conducteur d'engins	14						14				14	
VRD- Tpt Matériaux			12			12					12	
AEB							30					
Agent de RES		20				20				20		
Mécanique auto								13				
Agent magasinier	14					14					14	
Agent administratif							14				14	
Aide à la personne							14				14	
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>72</b>	<b>84</b>	<b>13</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>80</b>	<b>0</b>

Pas de recrutement

### Un parcours pédagogique attractif :

- Une formation militaire
- Une formation citoyenne
- Une formation professionnelle
- Une remise à niveau scolaire
- Une formation de secourisme
- Un permis de conduire

### RSMA de la Martinique

Quartier Brière de l'Isle - Gondeau  
BP 610 - 97261 FORT-D-FRANCE

#### Cellule recrutement

Tél. : 0596 42 56 26 - Fax : 0596 42 56 31  
Email : recrutement1rsma@live.fr

#### Cellule information

Tél. : 0596 42 56 28

# Actions de professionalisation

La professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle mise en place chaque année sur différents thèmes permet aux différents intervenants du secteur de développer leurs compétences métiers et d'échanger sur leurs pratiques.

## Savoir répondre à un appel d'offres en formation professionnelle

- OBJECTIFS GÉNÉRAUX**  
(Résultat à atteindre en termes de solution au problème de départ)
- Connaître les procédures de passation des marchés de formation (MAPA article 30 pour la formation et l'insertion professionnelle)
  - Savoir lire un appel d'offres de marché et analyser les documents contractuels
  - Apprécier les critères de choix, à élaborer des réponses, à maîtriser les modalités d'échanges avec le commanditaire
  - Constituer le dossier de candidature et à formuler une réponse à partir d'un dossier d'appel d'offres du PRDF ou de l'ADI

**DATES** 9, 10 & 12 novembre 2010 de 9h00 à 16h30

**LIEU** GIP-FCIP Académie de la Martinique  
4 rue du Père Delawarde- Desrochers - 97200 Fort-de-France

## Accompagner la mise en place de la compétence clé "apprendre à apprendre"

- OBJECTIFS**
- Permettre aux acteurs de la formation d'accompagner la compétence clé "Apprendre à apprendre" à partir d'une méthode d'approche globale et d'outils de mise en œuvre (référentiel, positionnement, diagnostic, suivi, animation, portefeuille de compétences)

- CONTENU**
- Echange sur l'expérience et les attentes des participants
  - Présentation des 3 journées
  - Le cadre européen des compétences clés (origine, intérêt et applications)
  - La compétence clé "apprendre à apprendre" (richesse, souplesse, exploration)
  - Présentation de la démarche 2A2 pour l'accès à l'autonomie dans une approche globale d'apprendre à apprendre
  - Un référentiel opérationnel pour "apprendre à apprendre" (présentation et appropriation)
  - Le positionnement des apprenants (présentation et appropriation, conditions d'utilisation)
  - Prise en main des outils et des ressources (modes et stratégies d'apprentissage, outils d'individualisation, techniques d'animation, cartes heuristiques, le portefeuille de compétences...)
  - Retours d'expérience.
  - Elaboration d'un plan d'action personnel
  - Synthèse
  - Evaluation

**DATES** 15, 16 & 17 décembre 2010

**LIEU** AGEFMA

# Évolutions réglementaires

## Plan Agir pour la jeunesse

Marc-Philippe DAUBRESSE a fait un point, mardi 28 septembre 2010, sur le plan Agir pour la jeunesse lancé il y a un an par le président de la République.

Une nouvelle étape s'engage, visant notamment à tester de nouveaux dispositifs en faveur des jeunes en difficulté.

Près de 80 % des mesures annoncées ont déjà été mises en œuvre, indique le ministère de la Jeunesse :

- En matière d'orientation, Marc-Philippe DAUBRESSE a cité, entre autres, la mise en place du service internet d'orientation [www.monorientationligne.fr](http://www.monorientationligne.fr), la réforme du lycée ou encore le récent lancement du livret de compétences.

- Pour le rattrapage scolaire, plus de 200 millions d'euros ont été mobilisés dans le cadre du Fonds d'expérimentation jeunesse pour trouver des solutions sur mesure.

- De plus, 10 000 places en écoles de la deuxième chance seront ouvertes d'ici à la fin 2010.

- Concernant la formation, l'accent a été mis sur l'alternance, avec notamment le lancement d'un portail internet dédié et le prolongement des aides à l'embauche jusqu'à la fin de l'année.

- Pour l'accompagnement des jeunes en difficulté, 120 millions d'euros ont déjà été engagés en 2010 pour les jeunes ayant des problèmes d'insertion professionnelle et 40 000 places supplémentaires en CIVIS ont été financées dans le cadre du Plan de relance.

- Quant au revenu de solidarité active (RSA), il a été étendu aux moins de 25 ans depuis le 1er septembre (sous condition d'avoir travaillé au moins deux ans au cours des trois dernières années).

- Enfin, dernière mesure incitant les jeunes à s'engager dans des actions citoyennes, le service civique a été mis en place depuis mai dernier : 8 000 jeunes se sont déjà inscrits pour trouver une mission de volontariat.

Aujourd'hui, le "plan Agir pour la jeunesse" entame sa seconde étape, visant à se rapprocher au plus près des besoins des jeunes et permettre à ceux qui

sont le plus en difficulté de rebondir. Ainsi, deux expérimentations sur les ressources des jeunes en recherche d'emploi vont être mises en place d'ici à la fin de l'année sur des publics cibles :

- **revenu contractualisé d'autonomie (RCA) pour les 18/25 ans peu qualifiés** : cette allocation (250 euros) sera versée chaque mois pendant deux ans, "sous réserve qu'ils s'engagent soit à rechercher un emploi, soit à suivre une formation ;

- **revenu contractualisé d'autonomie (RCA) pour les jeunes diplômés de licence** : cette variante du RCA (250 euros) s'adresse aux jeunes adultes en recherche d'un premier emploi depuis au moins six mois et étant titulaires au moins d'un diplôme de licence.

Près de 9 500 personnes devraient être concernées par ces deux expérimentations, dont 5 500 toucheront le revenu garanti de 250 euros. Un montant de 20 millions d'euros est alloué à cette expérimentation.

Marc-Philippe DAUBRESSE a par ailleurs annoncé la mobilisation de 25 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du Fonds d'expérimentation de la jeunesse pour développer les "laboratoires territoriaux pour la jeunesse" sur 8 territoires choisis pour leurs spécificités. Deux laboratoires ont d'ores et déjà été installés dont celui de Lille, le 15 septembre dernier par le ministre de la Jeunesse. Chaque laboratoire a pour vocation de mieux coordonner localement (avec l'ensemble des acteurs) les actions et stratégies en faveur de la jeunesse et de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Concernant le décrochage scolaire, le ministère va également lancer 100 plateformes locales dans 10 régions, afin de repérer plus rapidement les jeunes en situation de décrochage et de leur proposer une solution : apprentissage, formation, école de la deuxième chance... Une enveloppe de 26 millions d'euros sera affectée à ces plateformes.

Source : [www.Gouvernement.Fr](http://www.Gouvernement.Fr)

## Conditions de rapprochement des maisons de l'emploi et des missions locales

Instruction DGEFP du 4 octobre 2010 sur les "conditions de rapprochement des maisons de l'emploi et des missions locales"

Missions locales - maisons de l'emploi : la DGEFP confirme des possibilités de rapprochement sous condition mais écarte l'idée de fusions

L'administration confirme la possibilité pour ces deux opérateurs du service public de l'emploi de se rapprocher et fixe les conditions à respecter en fonction des types de rapprochement envisageables.

La DGEFP rappelle que si "le législateur a confié des missions distinctes" aux missions locales et aux maisons de l'emploi, l'arrêté du 21 décembre 2009 portant cahier des charges des maisons de l'emploi prévoit que "des coopérations opérationnelles entre [ces deux types de structures] peuvent s'organiser en fonction des réalités locales et, le cas échéant, donner lieu à des rapprochements".

La Délégation générale à l'emploi précise toutefois que ces rapprochements doivent, "dans un contexte d'assainissement de la situation des finances publiques, permettre une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement et une véritable rationalisation des moyens".

Dans ce cadre, il est demandé aux représentants de l'État en région de veiller à ce que les projets de rapprochement soient "effectivement une source d'économie significatives" et que la "traçabilité financière des politiques publiques" est assurée.

Sur ce dernier point, la DGEFP précise que "la poursuite des financements étatiques" des structures concernées par le rapprochement devra être conditionnée à la tenue de "dialogues de gestion strictement séparés".

Une fois ces conditions réunies, la DGEFP demande aux services de l'État de "privilégier" deux modalités de rapprochement :

- "la constitution d'une association de gestion" qui permette de gérer les moyens des différentes structures "de manière optimale" ;

- "la mise en œuvre de conventions de mise à disposition". Cette hypothèse apparaît d'ailleurs comme "une solution moins complexe [à mettre en œuvre] que la création d'une nouvelle structure de gestion".

Par ailleurs, la DGEFP demande à être tenue informée des projets de rapprochement qui seront portés à la connaissance des services de l'État, ainsi que "des difficultés éventuellement rencontrées dans la mise en œuvre de ces instructions".

## Orientation : le projet de décret sur le label "Information et orientation pour tous"

Les organismes qui constitueront le "service public de l'orientation tout au long de la vie", introduit par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, seront identifiés par l'attribution d'un label national intitulé "Information et orientation pour tous".

C'est ce que précise un projet de décret "portant application de l'article L.6111-5 du code du travail et création" de ce label. Ce texte va être examiné par le CNFPTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie) lors de sa séance plénière du mercredi 20 octobre 2010.

Ce projet de décret précise également la notion de "lieu unique" qui caractérise les organismes

membres de ce service public de l'orientation. Ce lieu unique doit ainsi prendre la forme "d'un site ou d'un réseau territorial constitué de plusieurs organismes, dès lors que chacun est reconnu comme participant au service public de l'orientation tout au long de la vie".

L'attribution du label national "Information et orientation pour tous" s'effectuera sur la base d'un "cahier des charges élaboré par le délégué à l'information et à l'orientation et fixé par arrêté interministériel" (ministres chargés de la Formation professionnelle, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Jeunesse).

Un autre arrêté précisera "la signalétique associée au label". L'utilisation de cette signalétique

ne sera possible que par les organismes s'étant vu attribuer le label.

Par ailleurs, "l'attribution du label donne accès, pour les lieux uniques concernés et les personnels qui y sont affectés, à des services spécifiques de professionnalisation, d'animation et d'échange d'informations définis par le délégué à l'information et à l'orientation".

Le label "Information et orientation pour tous" sera "attribué pour une durée de cinq ans" et pourra être renouvelé "sur demande adressée dans un délai de trois mois avant [son] expiration". Il est également précisé que le label "peut être retiré par le préfet de région dès lors qu'une des conditions ayant justifié son attribution n'est plus remplie".



# Métiers et filières

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, la responsabilité des formations sanitaires a été transférée aux conseils régionaux.

En matière de formation, la Région Martinique voit son champ de compétences s'élargir de manière significative pour ce qui est :

- l'organisation et le financement des formations dans ce secteur,
- la définition des modalités d'attribution et de financement des aides aux élèves et étudiants.

Depuis 2005 l'institution régionale garantit la responsabilité de l'ensemble des formations mises en œuvre en Martinique et destinées :

- aux professions paramédicales : infirmier y compris la spécialisation Infirmière de Bloc Opératoire (IBODE), aide soignant, masseur kinésithérapeute, auxiliaire de puériculture
- à la profession de sages-femmes

Il s'agit ici de mettre en avant les premiers éléments d'informations sur les formations dispensées dans ce secteur en Martinique et sur les métiers auxquels elles permettent d'accéder.

## Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

Il applique les prescriptions du médecin, administre les médicaments, pose les perfusions, effectue les prises de sang, prend en charge le bien-être et l'hygiène du malade, surveille et transmet l'évolution de son état. Ses interventions et ses techniques varient selon la structure dans laquelle il travaille.

Environ 2800 infirmiers exercent actuellement en Martinique.

Dans les principaux hôpitaux publics du département (CHU, Lamentin, Trinité et Colson), en 2012 les départs à la retraite étaient estimés à environ 300 infirmiers.

La formation d'infirmier dure 38 mois. Elle débute généralement le dernier lundi du mois de septembre et se termine en novembre de l'année N+3.

Les dossiers d'inscription sont à retirer au mois de septembre. Pour y accéder il faut être titulaire du BAC et réussir au concours d'entrée à l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers).

**Cette école accueillait à la rentrée 2008 quatre promotions d'IDE soit 309 élèves.**

**IFSI du Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France - Hôpital Pierre ZOBDA QUITMAN - BP 632 - 97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX - Tél : 05 96 55 23 70**

## Aide-soignant (AS)

Il préserve et restaure le bien-être et l'autonomie du patient. Il l'accueille, l'informe, l'accompagne et lui dispense les soins d'hygiène et de confort, en s'adaptant à ses besoins et à son degré d'autonomie. Placé sous la responsabilité de l'infirmier, il observe la personne, mesure les principaux paramètres liés à son état de santé, et transmet ses observations pour que soit maintenue la continuité des soins.

Environ 1300 aides soignants exercent actuellement en Martinique.

L'admission dans les écoles d'aides-soignants est prononcée après réussite au concours. Peuvent y participer les personnes titulaires du brevet des collèges ou d'un titre ou d'un diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (CAP-BEP).

La formation d'aide soignant dure 10 mois. Elle est assurée par l'IFSI et par le Lycée Frantz Fanon de Trinité.

**43 élèves ont été formés par l'IFSI au cours de l'année 2008 - 2009 et 20 au lycée Frantz Fanon.**

**IFSI (voir coordonnées ci-dessus)**

**Lycée Frantz Fanon de Trinité  
Quartier Beauséjour - 97220 TRINITÉ (LA)**

## Auxiliaire de puériculture (AP)

Il accompagne l'enfant dans la réalisation d'activités d'éveil et prodigue des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Il est placé sous la responsabilité de l'infirmier ou de la puéricultrice. Ce professionnel exerce dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, centres de PMI, structures d'accueil, crèches, pouponnières...)

En Martinique environ 450 auxiliaires exercent essentiellement dans la fonction publique territoriale.

## Masseur-kinésithérapeute

Le masseur-kinésithérapeute réalise des actes de rééducation, d'électro-physiothérapie ou de massage, manuels ou aidés d'appareils adaptés. Dans le cadre d'un projet thérapeutique individualisé, le "kiné" intervient pour prévenir ou limiter les conséquences fonctionnelles, physiques, psychiques, des déficiences ou des incapacités liés à certaines maladies. Il peut également prévenir des troubles de l'appareil locomoteur, respiratoire, cardio-vasculaire, digestif ou génito-urinaire.

En Martinique ils étaient 75 à exercer en 1990, en 2006 on dénombre environ 280 professionnels, 82 % d'entre eux exerçant à titre libéral.

## Sage-femme

La sage-femme prescrit et effectue les examens nécessaires à la surveillance de la grossesse. Elle anime des séances de préparation à la naissance. Elle est responsable du déroulement de l'accouchement. Après l'accouchement, la sage-femme s'occupe du nouveau-né, et surveille le rétablissement de la mère. Elles travaillent pour la plupart dans les hôpitaux ou les cliniques privées. Quelques-unes exercent en libéral ou bien dans des centres de protection maternelle et infantile (PMI) ou des centres de planification familiale.

Environ 300 sages-femmes exercent en Martinique dont une vingtaine en libérale.

## Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

L'infirmier de bloc opératoire assiste le chirurgien pendant une opération. Avant l'intervention, l'infirmier de bloc opératoire prépare la salle en stérilisant les instruments chirurgicaux, en vérifiant les produits pharmaceutiques et les appareils électriques. Il accueille ensuite le malade, le prépare et l'accompagne. Pendant l'intervention, il contrôle les compresses et les instruments et les présente au chirurgien à mesure des besoins.

L'admission dans les écoles d'Auxiliaire de Puériculture est prononcée après réussite au concours. La participation au concours est ouverte sans condition de diplôme. Les candidats titulaires d'un diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (CAP-BEP) sont dispensés de l'épreuve de culture générale. La formation d'auxiliaire de puériculture dure 41 semaines. Elle est assurée par l'AFPA de Trinité.

**20 élèves y sont formés.**

**AFPA (CFPA de Trinité)  
Quartier Beauséjour - 97220 TRINITÉ (LA)  
Tél. : 05 96 58 60 45**

La formation de masseur kinésithérapeute dure 3 ans. L'admission est déterminée après validation de la première année de médecine effectuée uniquement à la faculté Antilles-Guyane et en fonction du classement des étudiants sur la liste de la filière kinésithérapie. Le quota d'étudiants à admettre en 1<sup>ère</sup> année est décidé chaque année, au plan national par le Ministère de la Santé, actuellement, il est de 20 étudiants.

**Cette école accueillait à la rentrée 2008 61 étudiants (20 en 1<sup>ère</sup> année, 23 en 2<sup>ème</sup> année et 18 en 3<sup>ème</sup> année).**

**Hôpital Pierre ZOBDA-QUITMAN  
Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie  
BP 632 - 97261 Fort-de-France cedex  
Tél. : 0596 55 36 85 - Fax : 0596 75 08 80  
Email : secretariat.ifmk@chu-fortdefrance.fr**

La formation de masseur kinésithérapeute dure 3 ans. L'admission est déterminée après validation de la première année de médecine effectuée uniquement à la faculté Antilles-Guyane et en fonction du classement des étudiants sur la liste de la filière kinésithérapie. Le quota d'étudiants à admettre en 1<sup>ère</sup> année est décidé chaque année, au plan national par le Ministère de la Santé, actuellement, il est de 20 étudiants.

**Cette école accueillait à la rentrée 2008 61 étudiants (20 en 1<sup>ère</sup> année, 23 en 2<sup>ème</sup> année et 18 en 3<sup>ème</sup> année).**

**Hôpital Pierre ZOBDA-QUITMAN  
Maison de la femme de la mère et de l'enfant  
Ecole inter-régional de sages femmes  
BP 632 - 97261 Fort-de-France cedex  
Tél. : 0596 55 69 06 - Fax : 0596 75 84 73**

La formation d'IBODE dure 18 mois. Elle est accessible aux infirmiers diplômés d'état justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans.

Cette formation est assurée par l'école d'infirmiers de bloc opératoire située au centre hospitalier du Lamentin.

**A la rentrée 2008, 25 élèves étaient en formation.**

**Centre Hospitalier du LAMENTIN 97232  
LAMENTIN MARTINIQUE  
Tel. : 05 96 57 12 38 - Fax : 05 96 57 12 36  
Email : chenneberg.carole@ch-lamentin.fr**